

Ciel Paye Exonération de Cotisations patronales dite Lodeom.

Barème dit de Sectoriel

Table des matières

1.0	Intégration de la mise à jour dans votre dossier	3
1.1	Solution 1 : Mise à jour des paramètres de paye à partir du Menu Utilitaires	3
1.2	Solution 2 : Mise à jour des paramètres de paye à partir du Menu Utilitaires en allant chercher le fichier	4
2.0	L'exonération Lodeom	5
2.1	Exonération de cotisation « dite Lodeom »	5
2.2	Barème « dit Sectoriel »	5
2.2.1	Employeurs Eligibles	5
2.2.2	Formule de l'exonération	6
3.0	Paramétrage de l'exonération Lodeom	7
3.1	Mise en place des Rubriques Lodeom	7
3.1.1	Création de la Rubrique « Rémunération mensuelle Exonération Lodéom » dans votre dossier	7
3.1.2	Création de la Rubrique « Coefficient d'Exonération Lodéom » dans votre dossier	8
3.1.3	Création de la Rubrique « Exonération Lodéom » dans votre dossier	10
3.1.4	Création de la Rubrique « Total Cotisations Exonération Lodéom » dans votre dossier	12
3.2	Mise en place des Cotisations Lodéom	13
3.2.1	Création de la Cotisation « Base Lodéom » dans votre dossier	13
3.2.2	Création de la Cotisation « Exonération Lodéom » dans votre dossier	14
4.0	Paramétrage Bulletin et Profil	16
4.1	Récapitulatif du Paramétrage de l'Exonération Lodeom.	16
4.2	Paramétrage des Profils	16
4.2.1	Mise à jour des Profils de votre dossier	16
4.2.2	L'Assistant mise à jour des Profils	17
4.3	Calcul de la réduction générale dans le bulletin	19
4.3.1	Exemple de bulletin avec de l'allègement général	19
4.3.2	Mise à jour des Profils de votre dossier à partir du bulletin	21
5.0	Récapitulatif des éléments mis à jour par ce fichier	23

1.0 Intégration de la mise à jour dans votre dossier

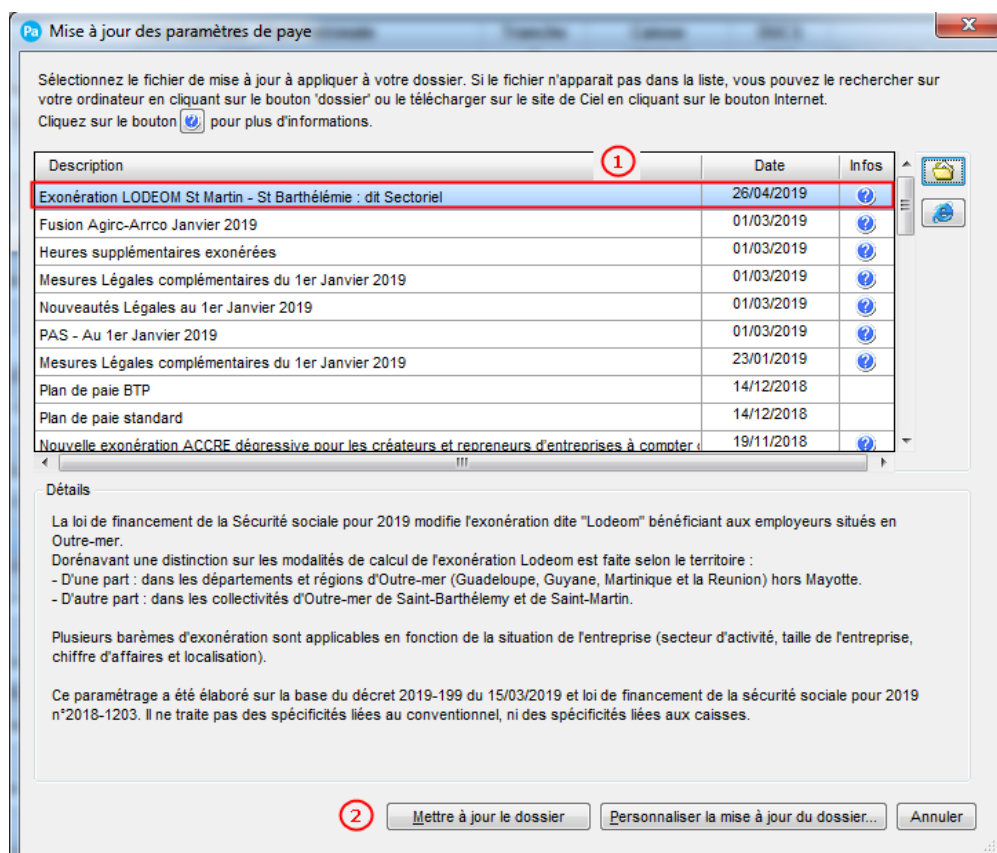
Vous pouvez mettre à jour votre dossier de paye de deux façons : soit au démarrage de l'application, soit en utilisant la commande de mise à jour des paramètres de paye.

1.1 Solution 1 : Mise à jour des paramètres de paye à partir du Menu Utilitaires

Menu Utilitaires - commande Mise à jour des paramètres de paye

1. Une fois la mise à jour de votre logiciel téléchargée et enregistrée sous **C:\Ciel\Wpays\Models\SAV**, allez dans le menu Utilitaires – Mise à jour des paramètres de paye.

La fenêtre suivante s'affiche :



A noter : Si la ligne Exonération LODEOM St Martin – St Barthélemy dit de Sectoriel ne vous est pas proposée dans la liste, merci de vous reporter à la solution n°2.

2. Sélectionnez la ligne Exonération LODEOM St Martin – St Barthélemy dit de Sectoriel 1.

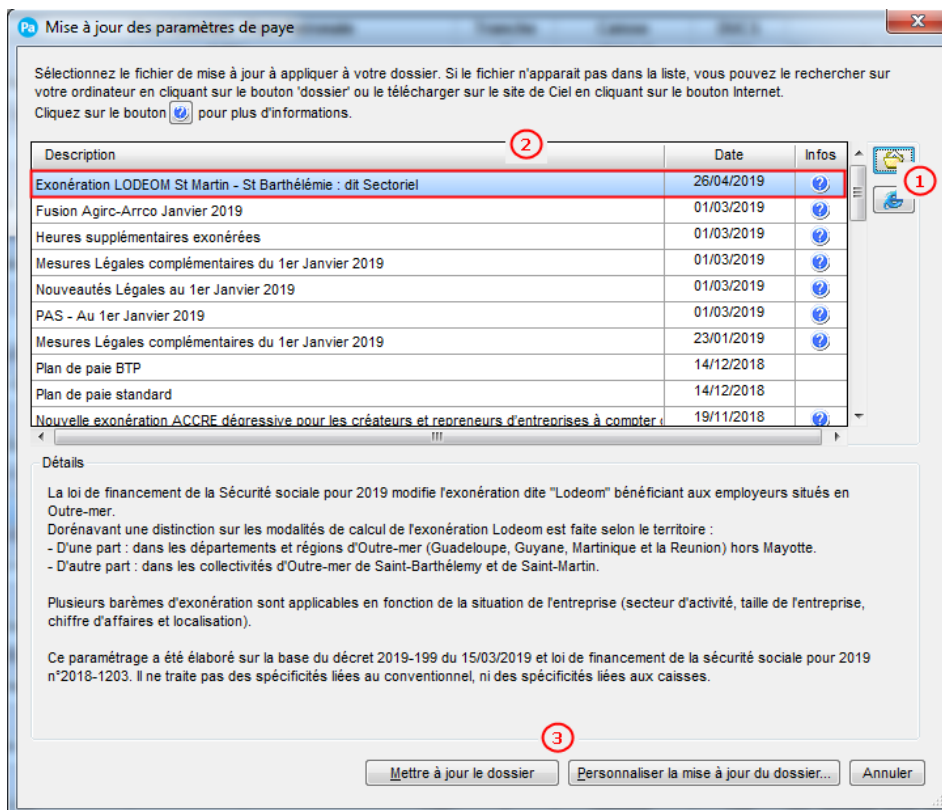
3. Cliquez sur le bouton [Mettre à jour le dossier] pour mettre tous les éléments à jour (par défaut) ou sur le bouton [Personnaliser la mise à jour du dossier] pour choisir les éléments à mettre à jour 2.

1.2 Solution 2 : Mise à jour des paramètres de paye à partir du Menu Utilitaires en allant chercher le fichier

Menu Utilitaires - commande Mise à jour des paramètres de paye

1. Une fois la mise à jour de votre logiciel installée, allez dans le menu Utilitaires – Mise à jour des paramètres de paye.

La fenêtre suivante s'affiche :



2. Cliquez sur le dossier jaune pour aller chercher votre fichier Majpaye dans l'explorateur Windows à l'emplacement où vous l'avez téléchargé **1**.

3. Sélectionnez la ligne Exonération LODEOM St Martin – St Barthélemie dit de Sectoriel **2**.

4. Cliquez sur le bouton [Mettre à jour le dossier] pour mettre tous les éléments à jour (par défaut) ou sur le bouton [Personnaliser la mise à jour du dossier] pour choisir les éléments à mettre à jour. **3**

A lire attentivement :

Vous utilisez notre paramétrage standard par défaut, reportez-vous directement au **point 4.0 – Paramétrage Bulletin et Profil.**

Vous avez personnalisé ou souhaitez le faire, merci de prendre connaissance du **point 3.0 – Paramétrage de l'exonération Lodéom.**

2.0 L'exonération Lodeom

Attention ! Les éléments énoncés ci-après seront mis à jour automatiquement après l'intégration du fichier de mise à jour.

Si vous le souhaitez ou si vous avez personnalisé votre plan de paye, vous pouvez mettre à jour manuellement les données de votre dossier de paye.

2.1 Exonération de cotisation « dite Lodeom »

Au 1^{er} janvier 2019, une exonération de cotisations spécifique est créée pour les collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Son champ d'application reste le même, sont exonérées les cotisations patronales de Sécurité sociale à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le montant de l'exonération est calculé chaque mois civil, pour chaque salarié et pour chaque contrat de travail, en fonction des revenus d'activité tels qu'ils sont pris en compte pour la détermination de l'assiette des cotisations.

Trois barèmes d'exonération sont prévus en fonction de la situation de l'entreprise :

- Son secteur d'activité,
- Sa taille de l'entreprise,
- Son chiffre d'affaires
- Et sa localisation.

Lorsque dans une même entreprise ou un même établissement sont exercées plusieurs activités, l'exonération est applicable au titre de l'activité exercée par chacun des salariés employés.

L'exonération est totale jusqu'à un certain seuil puis devient dégressive.

Pour déterminer le montant de l'exonération dégressive, il convient d'appliquer une formule de calcul qui prend en compte les paramètres suivants :

- Le coefficient T : qui correspond à la somme des taux de cotisations et contributions exonérées applicables à la situation de l'employeur et du salarié.
- Le Smic : Le Smic est calculé mensuellement et correspond au taux horaire du salaire minimum de croissance pris en compte pour sa valeur au premier jour de la période d'emploi rémunérée.
- La rémunération annuelle brute : correspond aux revenus d'activité tels qu'ils sont pris en compte pour la détermination de l'assiette des cotisations.

2.2 Barème « dit Sectoriel »

2.2.1 Employeurs Eligibles

- Les entreprises d'au moins 11 salariés, relevant des secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie, de la restauration, de la presse, de la production audiovisuelle, des

énergies renouvelables, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des centres d'appel, de la pêche, des cultures marines, de l'aquaculture, de l'agriculture, du tourisme y compris les activités de loisirs s'y rapportant, et de l'hôtellerie.

- Les employeurs de transport aérien assurant la liaison entre la métropole et Saint-Barthélemy ou Saint-Martin ou la liaison entre ces collectivités ou celle avec la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique pour les personnels de ces employeurs concourant exclusivement à ces dessertes et affectés dans des établissements situés à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin.
- Les employeurs assurant la desserte maritime ou fluviale de plusieurs points de Saint-Barthélemy ou de Saint-Martin, ou la liaison entre ces collectivités ou avec la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

2.2.2 Formule de l'exonération

La formule de calcul pour l'exonération dégressive est :

Coefficient = $1,4 \times T / 1,6 \times (3 \times \text{Smic} \times \text{nombre d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$

L'exonération des cotisations patronales est totale jusqu'à 1,4 Smic. À partir de ce seuil, l'exonération décroît et devient nulle lorsque le revenu d'activité est égal 3 Smic.

A lire attentivement :

Pour rappel, les cotisations sociales dues par les employeurs situés à Saint-Barthélemy sont recouvrées par la caisse de prévoyance de Saint-Barthélemy, qui relève de la mutualité sociale agricole.

Le paramétrage proposé ne tient pas compte de cette spécificité. Des modifications seront à apporter manuellement pour que les éléments livrés répondent aux attentes de ces organismes.

3.0 Paramétrage de l'exonération Lodeom

Attention ! Les éléments énoncés ci-après seront mis à jour automatiquement après l'intégration du fichier de mise à jour.

Si vous le souhaitez ou si vous avez personnalisé votre plan de paye, vous pouvez mettre à jour manuellement les données de votre dossier de paye.

3.1 Mise en place des Rubriques Lodeom

Menu Bases – Commandes Rubriques

3.1.1 Création de la Rubrique « Rémunération mensuelle Exonération Lodéom » dans votre dossier

La rubrique **RMDEOM – Rémunération mensuelle (LODEOM)** permet d'obtenir l'assiette mensuelle sur laquelle les cotisations se calculent.

Si vous souhaitez personnaliser le calcul de cette rubrique, en voici le paramétrage :

Créez une rubrique **RMDEOM** à partir de la liste des rubriques.

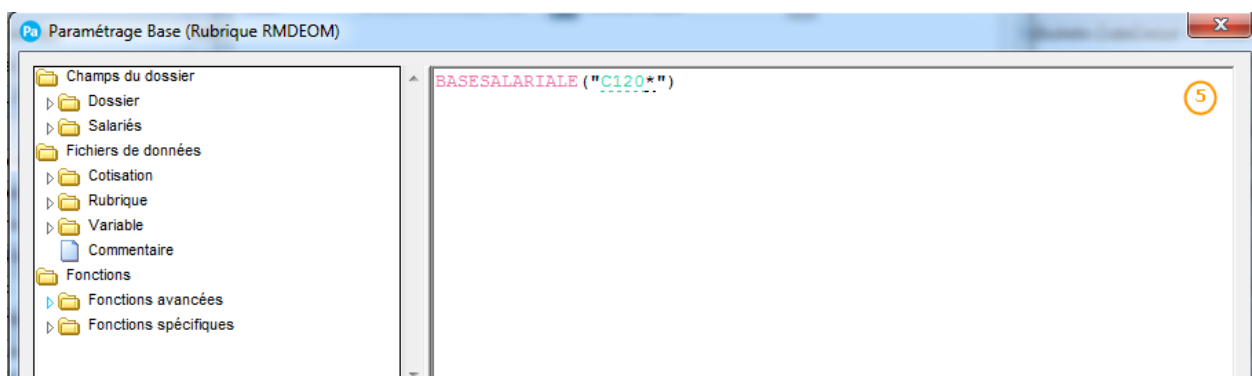
① Renseignez le code de votre Rubrique : dans notre paramétrage, cette rubrique portera le code **RMDEOM**

② Sélectionnez le choix « **Jamais** » dans la liste des modes d'Impression sur le bulletin

③ Sélectionnez le type « **Intermédiaire** » comme paramètre de Rubriques

4 Le mode de calcul de la rubrique sera « **Montant pris tel quel** »

5 Cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète de la Base :



Ajoutez dans la zone formule de la base de la rubrique **RMDEOM** : **BASESALARIALE("C120*")**

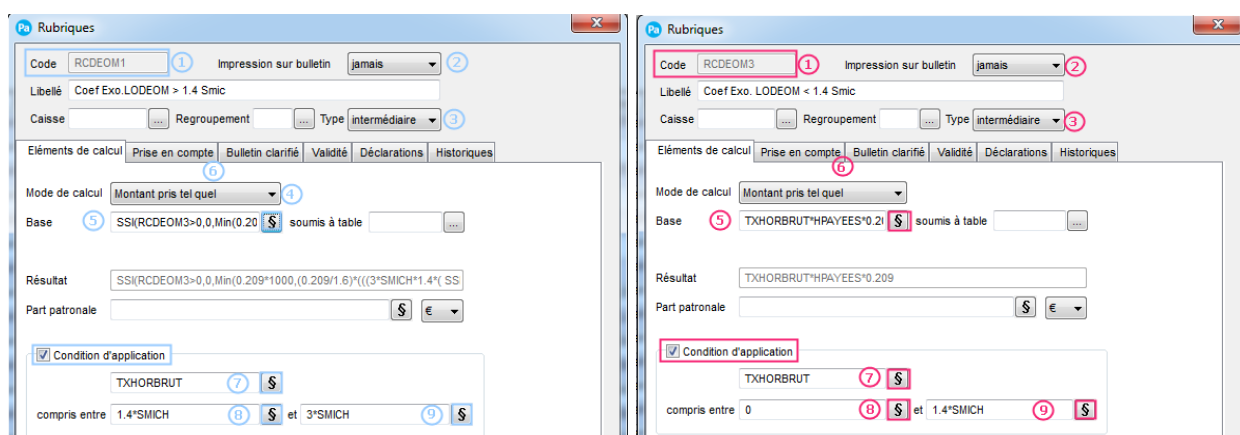
6 Dans l'onglet **Prise en compte**, cochez les options « **Report dans nouveau bulletin** » et « **Remise à zéro des valeurs** ».

3.1.2 Création de la Rubrique « Coefficient d'Exonération Lodeom » dans votre dossier

Les rubriques **RCDEOM1 – Coef Exo.LODEOM > 2 Smic** et **RCDEOM3 – Coef Exo. LODEOM < 1.4 smic**, permettent de calculer le coefficient d'exonération à appliquer à la rémunération pour le calcul de Lodeom.

Si vous souhaitez personnaliser le calcul de ces rubriques, en voici le paramétrage :

Créez une rubrique **RCDEOM1** ou **RCDEOM3** à partir de la liste des rubriques.



1 1 Renseignez le code de votre Rubrique : dans notre paramétrage, cette rubrique portera le code **RCDEOM1** ou **RCDEOM3**

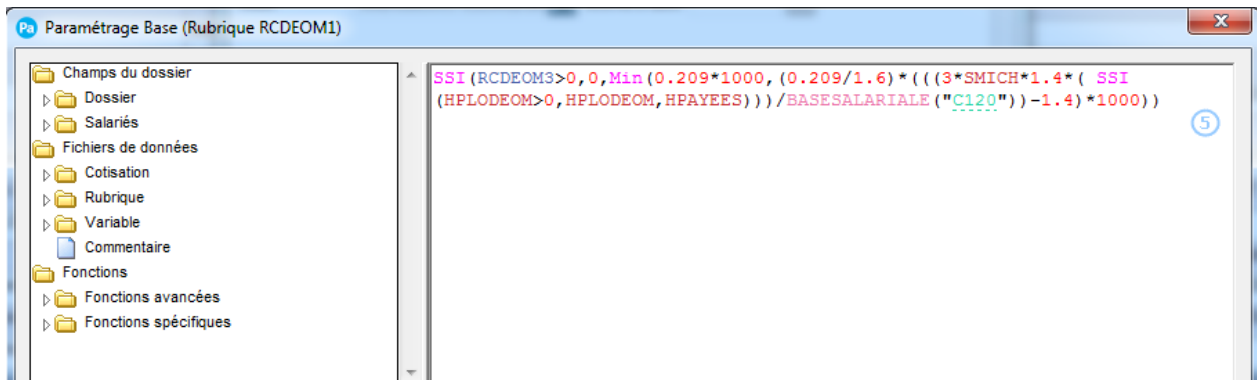
2 2 Sélectionnez le choix « **Jamais** » dans la liste des modes d'Impression sur le bulletin

3 3 Sélectionnez le type « **Intermédiaire** » comme paramètre de Rubriques

4 4 Le mode de calcul de la rubrique sera « **Montant pris tel quel** »

5 5 Cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète de la Base :

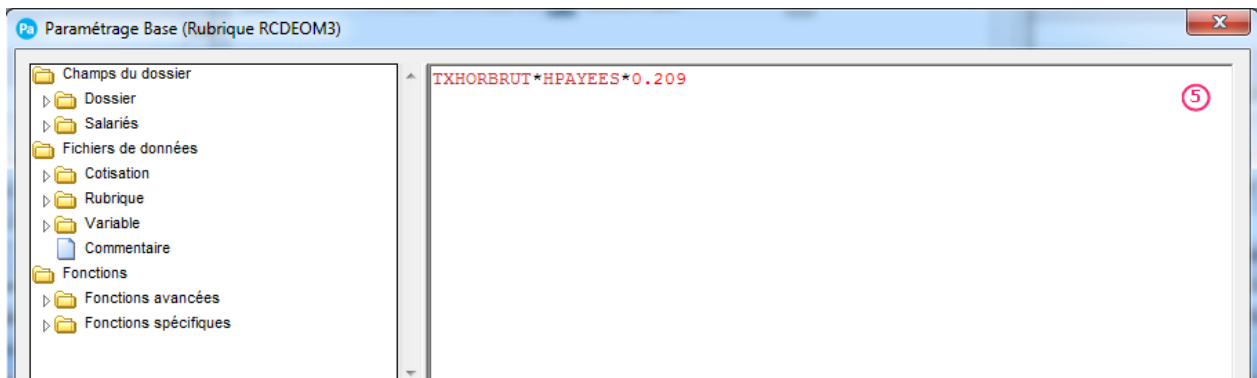
Dans la rubrique **RCDEOM1** :



Renseignez la formule suivante :

SSI(RCDEOM3>0,0,Min(0.209*1000,(0.209/1.6)*(((3*SMICH*1.4*(SSI(HPLODEOM>0,HPLODEOM,HPAYEES))))/BASESALARIALE("C120"))-1.4)*1000))

Dans la rubrique **RCDEOM3** :



Renseignez la formule suivante :



TXHORBRUT*HPAYEES*0.209


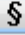

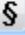
6 6 Dans l'onglet **Prise en compte**, cochez les options « **Report dans nouveau bulletin** » et « **Remise à zéro des valeurs** ».

Dans l'onglet **Éléments de calcul** :

Dans la rubrique **RCDEOM1**: Cochez l'option « **Condition d'application** »

Condition d'application

TXHORBRUT  

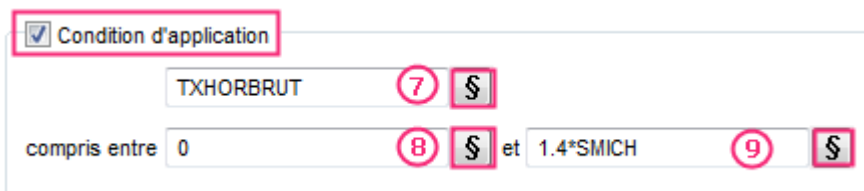
compris entre 1.4*SMICH   et 3*SMICH  

7 Puis cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète et renseignez la valeur : **TXHORBRUT**



8 Puis cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète de la Condition 1 : renseignez la valeur **1.4*SMICH**



9 Et ensuite cliquez sur l'autre bouton  pour accéder à la formule complète de la Condition 2 : renseignez la valeur **3*SMICH**

Dans la rubrique **RCDEOM3** : Cochez l'option « Condition d'application »



Condition d'application

TXHORBRUT  

compris entre 0   et 1.4*SMICH  

7 Puis cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète et renseignez la valeur : **TXHORBRUT**

8 Puis cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète de la Condition 1 : renseignez la valeur **0**.

9 Et ensuite cliquez sur l'autre bouton  pour accéder à la formule complète de la Condition 2 : renseignez la valeur **1.4*SMICH**.

3.1.3 Création de la Rubrique « Exonération Lodéom » dans votre dossier

La rubrique **RCDEOM – Exonération LODEOM (intermediaire)**, permet de calculer le coefficient d'exonération à appliquer à la rémunération pour le calcul de Lodéom.

Si vous souhaitez personnaliser le calcul de cette rubrique, en voici le paramétrage :

Créez une rubrique **RCDEOM** à partir de la liste des rubriques.

① Renseignez le code de votre Rubrique : dans notre paramétrage, cette rubrique portera le code **RCDEOM**

② Sélectionnez le choix « **Jamais** » dans la liste des modes d'Impression sur le bulletin

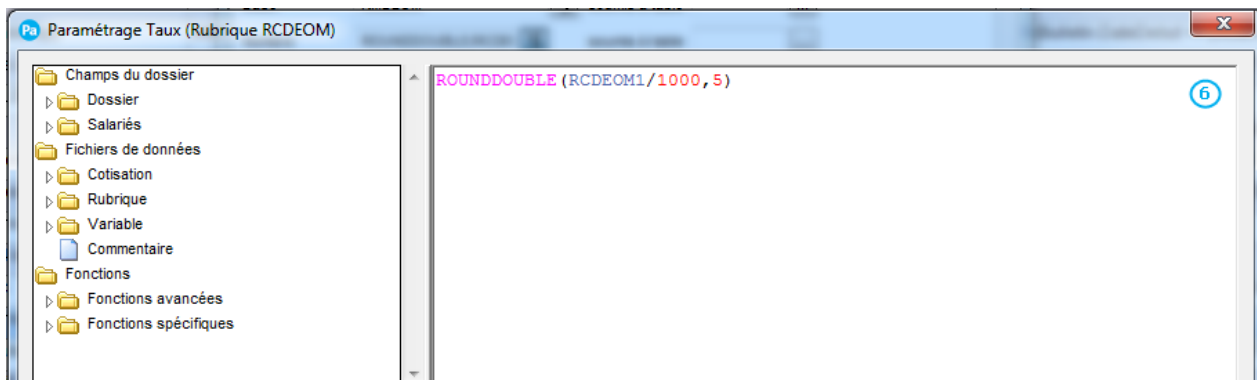
③ Sélectionnez le type « **Intermédiaire** » comme paramètre de Rubriques

④ Le mode de calcul de la rubrique sera « **Base * Nombre** »

⑤ Cliquez sur le bouton pour accéder à la formule complète de la Base :

Ajoutez dans la zone formule de la base de la rubrique **RCDEOM** : **RMDEOM**

⑥ Cliquez sur le bouton pour accéder à la formule complète du Nombre :



Ajoutez dans la zone formule du nombre de la rubrique **RCDEOM** :
ROUNDDOUBLE(RCDEOM1/1000,5)

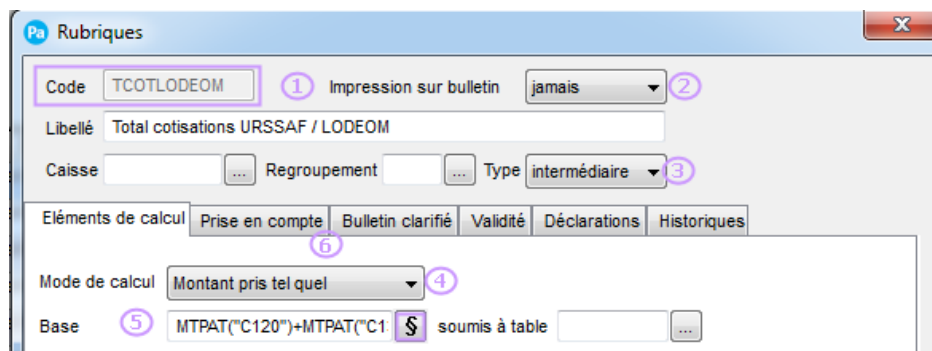
⑦ Dans l'onglet **Prise en compte**, cochez les options « Report dans nouveau bulletin » et « Remise à zéro des valeurs ».

3.1.4 Création de la Rubrique « Total Cotisations Exonération Lodeom » dans votre dossier

La rubrique **TCOTLODEOM – Total cotisations URSSAF / LODEOM** permet de calculer le montant total des cotisations patronales sur lesquelles l'exonération s'applique.

Si vous souhaitez personnaliser le calcul de cette rubrique, en voici le paramétrage :

Créez une rubrique **TCOTLODEOM** à partir de la liste des rubriques.



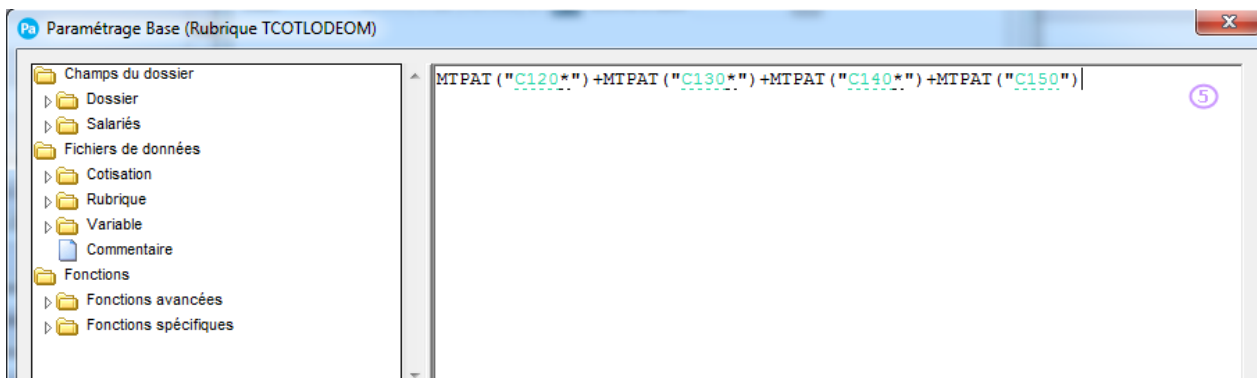
① Renseignez le code de votre Rubrique : dans notre paramétrage, cette rubrique portera le code **TCOTLODEOM**

② Sélectionnez le choix « **Jamais** » dans la liste des modes d'Impression sur le bulletin

③ Sélectionnez le type « **Intermédiaire** » comme paramètre de Rubriques

④ Le mode de calcul de la rubrique sera « **Montant pris tel quel** »

5 Cliquez sur le bouton **\$** pour accéder à la formule complète de la Base :



Ajoutez dans la zone formule de la base de la rubrique **TCOTLODEOM** :
MTPAT("C120*")+MTPAT("C130*")+MTPAT("C140*")+MTPAT("C150")

6 Allez dans l'onglet **Prise en compte** de votre Rubrique : cochez les options « Report dans nouveau bulletin » et « Remise à zéro des valeurs »

3.2 Mise en place des Cotisations Lodéom

Menu Bases – Commandes Cotisations


3.2.1 Création de la Cotisation « Base Lodéom » dans votre dossier

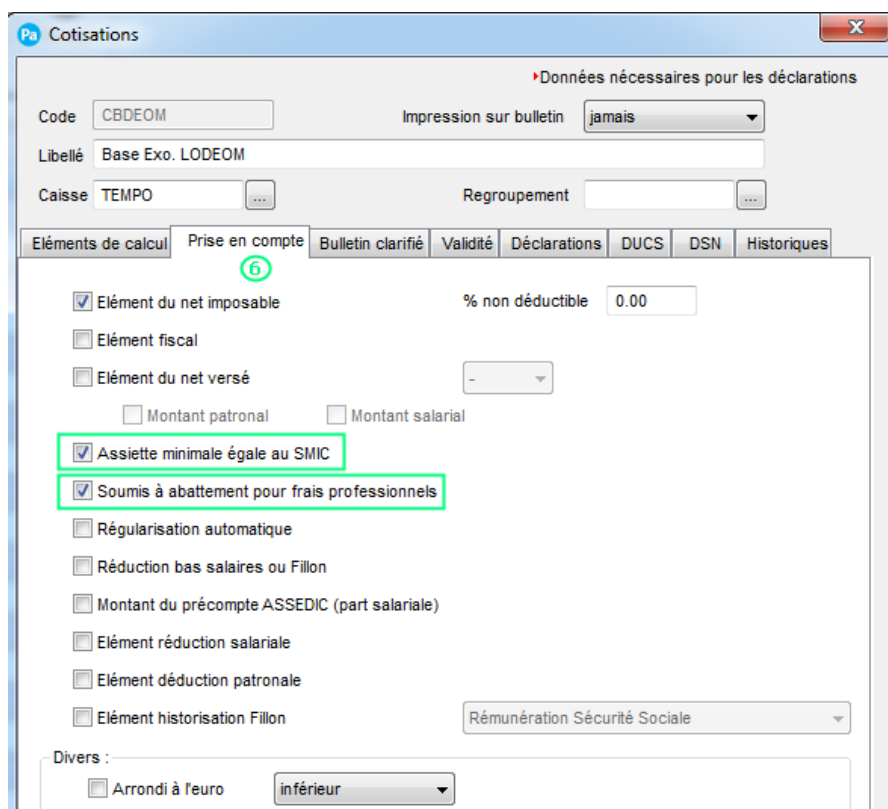
La Cotisation **CBDEOM – Base Lodéom** permet d'obtenir la rémunération Lodéom pour le calcul de l'exonération.

Si vous souhaitez personnaliser le calcul de cette cotisation d'exonération lodeom, vous pouvez la modifier manuellement.

Créez une cotisation **CBDEOM** à partir de la liste des cotisations.

1 Renseignez le code de votre Cotisation : dans notre paramétrage, cette Cotisation portera le code **CBDEOM**.

- ② Sélectionnez le choix « **Jamais** » dans la liste des modes d'Impression sur le bulletin
 - ③ Sélectionnez « **votre caisse** » de Cotisation Sociale.
 - ④ La tranche de la Cotisation sera « **T** »
 - ⑤ Cliquez sur le bouton  pour accéder à la formule complète de la Base :
- Ajoutez dans la zone formule de la base de la Cotisation **CBDEOM** : **SBRUT**
- ⑥ Dans l'onglet **Prise en compte** :



Cochez les options « Assiette minimale égale au Smic » et « Soumis à abattement pour frais professionnels ».

3.2.2 Création de la Cotisation « Exonération Lodéom » dans votre dossier

La Cotisation **CLODEOM – Exonération Lodéom** permet de calculer le montant de l'exonération lodeom perçu par l'entreprise dans la limite de la somme des cotisations patronales soumise à exonération.

Si vous souhaitez personnaliser le calcul de cette cotisation d'exonération lodeom, vous pouvez la modifier manuellement.

Créez une cotisation **CLODEOM** à partir de la liste des cotisations.

- ① Renseignez le code de votre Cotisation : dans notre paramétrage, cette Cotisation portera le code **CLODEOM**
- ② Sélectionnez le choix « **si non nul** » dans la liste des modes d'Impression sur le bulletin
- ③ Sélectionnez « **votre caisse** » de Cotisation Sociale.
- ④ La tranche de la Cotisation sera « **T** »
- ⑤ Cliquez sur le bouton **\$** pour accéder à la formule complète de la Base :

Ajoutez dans la zone formule de la base de la Cotisation **CLODEOM** :
MIN(SS(RCDEOM1>0,ROUNDDOUBLE(RMDEOM*TAUXSALARIAL("RCDEOM"),2),(RCDEOM2+RCDEOM3)),TCOTLODEOM)

- ⑥ Renseignez la valeur **-100** dans la Part Patronale et sélectionnez le type **%**.
- ⑦ Dans l'onglet **Prise en compte**, cochez les options « Réduction bas salaires ou Fillon ».

4.0 Paramétrage Bulletin et Profil

4.1 Récapitulatif du Paramétrage de l'Exonération Lodeom.

Voici un récapitulatif des rubriques et cotisations à intégrer dans les bulletins de vos salariés entrant dans le périmètre de l'exonération Lodéom.

Rubrique / Cotisation	Libellé
RMDEOM	Rémunération mensuelle (LODEOM)
RCDEOM	Exonération LODEOM (Intermédiaire)
RCDEOM1	Coef Exo.LODEOM > 2 Smic
RCDEOM3	Coef Exo. LODEOM < 1.4 smic
CBLODEOM	Base Lodéom
TCOTLODEOM	Total cotisations URSSAF / LODEOM
CLODEOM800	Exonération Lodéom

4.2 Paramétrage des Profils

Vous avez la possibilité d'ajouter les éléments pour l'exonération Lodeom directement dans vos profils pour ensuite les utiliser lors de la création de l'ensemble des bulletins de vos salariés.

Pour cela, trois méthodes sont possibles :

- A partir des Profils
- A partir de l'assistant Mise à jour des Profils
- A partir du bulletin de paye.

Par défaut 3 nouveaux profils sont livrés avec ce paramétrage :

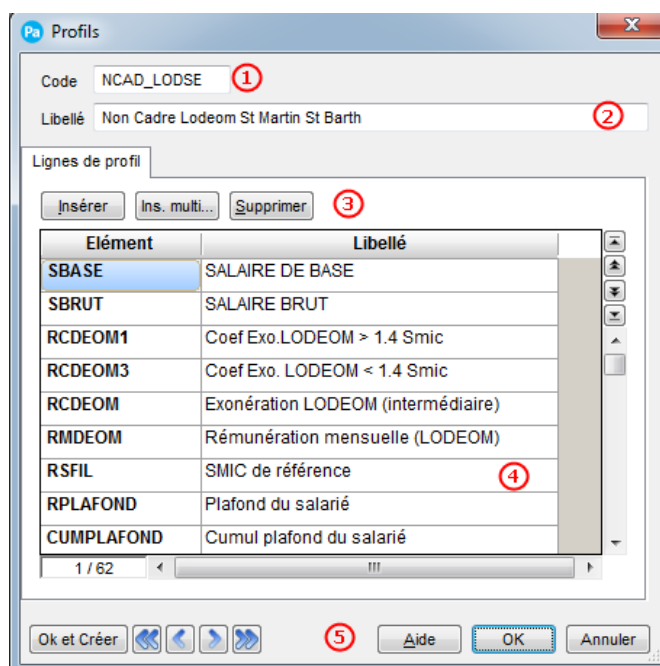
- APP_LOD_SE – Apprenti Lodeom St Martin St Barth.
- CAD_LOD_SE – Cadre Lodeom St Martin St Barth.
- NCAD_LODSE – Non Cadre Lodeom St Martin St Barth

Vous les retrouvez dans la liste de Profils (Menu Base – Profils)

4.2.1 Mise à jour des Profils de votre dossier

Menu Bases – commande Profil

A partir de la liste des Profils, vous pouvez mettre à jour vos Profils ou en créer de nouveaux.



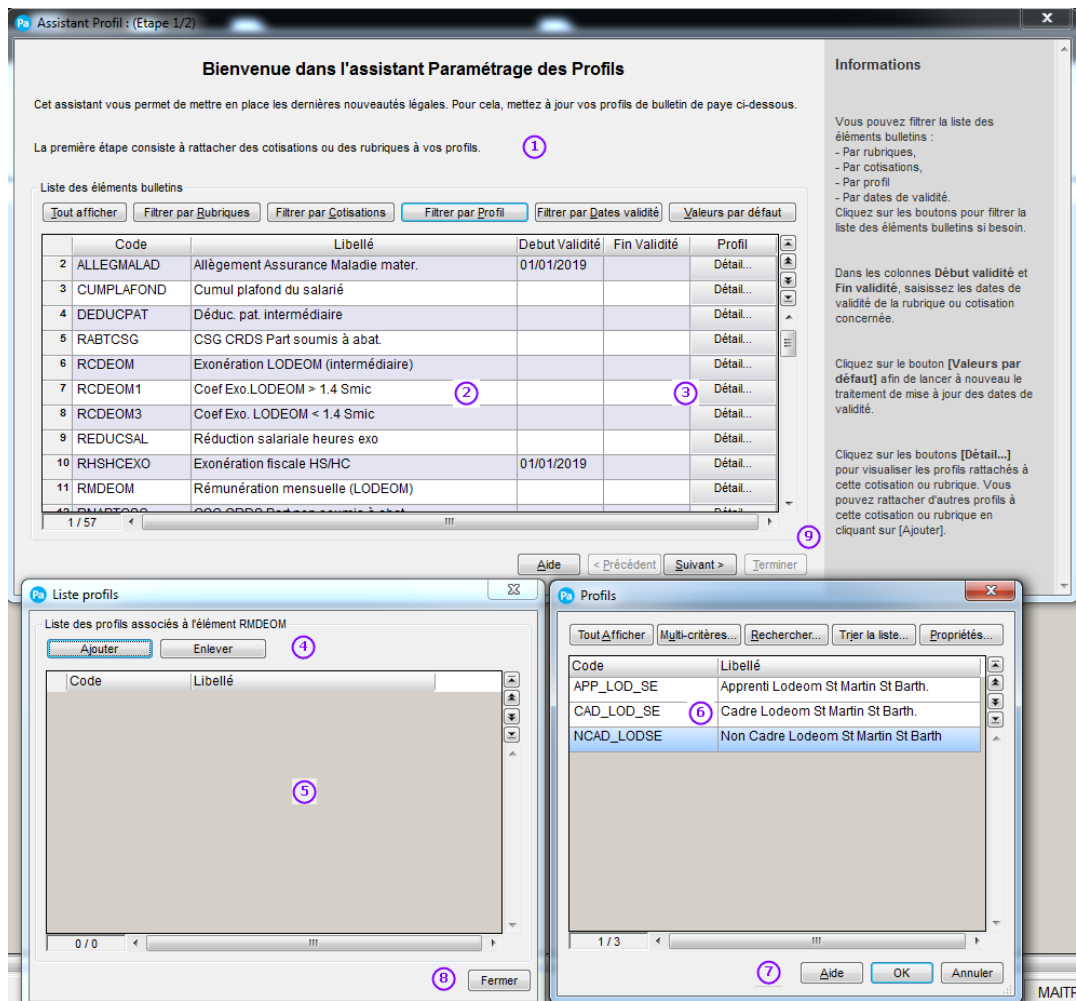
- ① Renseignez un code au Profil
- ② Indiquez le libellé de ce profil
- ③ Insérez ou Supprimez des rubriques et cotisations dans votre profil.
- ④ Retrouvez dans cette la liste des rubriques et des cotisations présentes dans le profil
- ⑤ Cliquez sur OK pour valider la création ou la modification de votre profil.

4.2.2 L'Assistant mise à jour des Profils

Menu Bases – commande Mise à jour des Profils

Cet assistant vous permet de paramétrer l'ensemble de vos Profils en y rajoutant vos rubriques et vos cotisations simplement à partir d'une seule fenêtre.

Nous vous détaillons ici comment ajouter vos nouvelles rubriques et cotisations dans vos profils



- 1 L'assistant Paramétrage des Profils s'ouvre automatiquement à la suite de l'intégration de certaines mises à jour du paramétrage de paye. Par défaut, l'assistant affiche les rubriques et cotisations disposant d'une date de début ou de fin de validité. Vous pouvez modifier le filtre pour afficher soit toutes les cotisations et les rubriques ou bien l'un ou l'autre des éléments.
- 2 Sélectionnez une rubrique ou une cotisation dans la liste.
- 3 Cliquez sur le bouton Détail, pour visualiser les Profils auxquels est rattachée la rubrique ou la cotisation. La Fenêtre Liste profils s'ouvre.
- 4 Ajoutez ou Retirez des Profils sélectionnés dans la liste ci-dessous.
- 5 Sélectionnez un ou plusieurs profils à Enlever.
- 6 Le fait de cliquer sur le bouton « Ajouter » ouvre une liste de Profil pouvant être rattachée à la rubrique ou la cotisation. Sélectionnez-le ou les profils à rattacher à la cotisation ou la rubrique.
- 7 Cliquez sur le bouton OK pour valider votre action ou Annuler pour l'annuler.

8 Cliquez sur le bouton Fermer pour revenir dans l'assistant et répétez l'opération sur les autres rubriques et cotisations qui le nécessitent.

9 Une fois le paramétrage de vos cotisations et vos rubriques terminées, cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à l'étape de paramétrage des Profils à utiliser dans les bulletins de vos salariés et Fermer l'assistant.

4.3 Calcul de la réduction générale dans le bulletin

Menu Gestion des bulletins – commande Bulletins de paye

4.3.1 Exemple de bulletin avec de l'allègement général

Afin que l'exonération Lodeom se calcule correctement, il est nécessaire que l'ensemble du Paramétrage indiqué dans le point 4.1 soit présent dans votre bulletin (Exemple Bulletin d'Avril ci-dessous).

Pa Bulletin de LODEOM [Avril (1)]

Du 01/04/2019 Mensuel Plafond : 3377.00 Hrs normales : Calculé : OUI
 Au 30/04/2019 Fiche Salarié Brut : 1800.00 151.67 Edité : NON
 Net imposable : 1502.24 Hrs travaillées : Validé : NON
 Net à payer : 1363.09 151.67

Lignes Bulletin clarifié Variables Congés Repos USS CICE Heures non exos Heures exos Analytique Cumuls

Insérer Ins. multi... Supprimer Haut Bas Rétablir Ins. CP Régul. PAS Options Profil

Code	Libellé	Base	Tx Sal.	Mt. Sal.	Tx. Pat.	Mt Pat.
	SALAIRE DE BASE	151.67	11.868	1800.00		
I RMDEOM	Rémunération mensuelle (LODEOM)	1800.00		1800.00		
I RCDEOM3	Coef Exo. LODEOM < 1.4 Smic	376.20		376.20		
I RCDEOM1	Coef Exo. LODEOM > 1.4 Smic					
I RCDEOM	Exonération LODEOM (intermédiaire)	1800.00				
B R120	Prime exceptionnelle					
	SALAIRE BRUT	151.67	11.868	1800.00		
C CBDEOM	Base Exo. LODEOM	1800.00				
I RPLAFOND	Plafond du salarié	13508.00		13508.00		
I CUMPLAFOND	Cumul plafond du salarié	54028.44		54028.44		
I RABTCSG	CSG CRDS Part soumis à abat.	1768.50		1768.50		
I RNABTCSG	CSG CRDS Part non soumis à abat.					
C C115	CSG+CRDS non déductibles	1768.50	2.900	-51.29		
C C115PREV	CSG+CRDS non déductibles Prévoyance	63.49	2.900	-1.84		
C C115R	Réglul CSG+CRDS non deduct. plafonné					
C C116	CSG déductible	1768.50	6.800	-120.26		

0 / 66

Calculer Dévalider Valider Aide OK Annuler

Etablissement : Etablissement principal
SIRET : NACE

BULLETIN DE PAYE

Période de paie du 01/04/2019 au 30/04/2019
Paiement : Par Virement le 30/04/2019
Plafond du mois : 3377.00

Code Salarié : N° S.S. :
Emploi :
Qualification :
Echelon : Coef :
Date d'ancienneté : 1 janvier 2019

LODEOM

Convention collective : SANS CONVENTION COLLECTIVE

Libellé	Base	Taux Salarial	Part Salarié	Part Employeur
SALAIRE DE BASE	151.67	11.868	1800.00	
SALAIRE BRUT	151.67	11.868	1800.00	
Santé				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1800.00			-234.00
Complémentaire Santé	3377.00	0.980	-33.09	-63.49
Accident Du Travail - Maladies Professionnelles	1800.00			-19.80
Retraite				
Sécurité Sociale Plafonnée	1800.00	6.900	-124.20	-153.90
Sécurité Sociale Déplafonnée	1800.00	0.400	-7.20	-34.20
Complémentaire Tranche 1	1800.00	4.010	-72.18	-108.18
Famille	1800.00			-94.50
Assurance Chômage	1800.00			-75.60
Autres Contributions Dues Par L'Employeur	1800.00			-86.69
CSG Déductible de l'Impôt sur le Revenu	1831.99	6.800	-124.58	
CSG/CRDS non Déductible de l'Impôt sur le Revenu	1831.99	2.900	-53.13	
Exonérations de Cotisations Employeur	376.20			376.20
TOTAL RETENUES			-414.38	-494.16
Réint. compl. santé net impo.	63.49	-100.000	63.49	
NET IMPOSABLE			1502.24	
PAS - BAREME METROPOLE	1502.24	1.500	-22.53	
NET A PAYER			1363.09	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU : 1385.62

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 25.50

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
PAS - Taux non personnalisé	1502.24	1.50	22.53

	CP N-1	CP N	Repos Compensateur
Dû			
Pris			
Reste			

CUMULS				
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale
10900.00	2428.60	9043.30	606.68	3885.29

NET A PAYER
1363.09

NET IMPOSABLE : 1502.24
Allègement des cotisations : 376.20
Total versé par l'employeur : 2294.16

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet servicepublic.fr rubrique cotisations sociales ©Sage

① Retrouvez le montant de l'exonération Lodeom sur la ligne du Risque Exonérations de Cotisations Employeur.

② Le montant de l'exonération Lodeom se retrouve également en bas de bulletin dans le cadre Allègement des cotisations qui cumule l'exonération ainsi que les allègements de cotisation maladie et allocation familiale.

4.3.2 Mise à jour des Profils de votre dossier à partir du bulletin

Il est également possible de créer un Profil à partir du Bulletin de paye. Pour ce faire, suivez les indications ci-dessous :

Pa Bulletin de LODEOM [Avril (1)]

Du 01/04/2019 Mensuel Plafond : 3377.00 Hrs normales : Calculé : OUI
Au 30/04/2019 Fiche Salarié Brut : 1800.00 Hrs travaillées : 151.67 Edité : NON
Net imposable : 1502.24 Hrs travaillées : Validé : NON
Net à payer : 1363.09 151.67

Options Profil

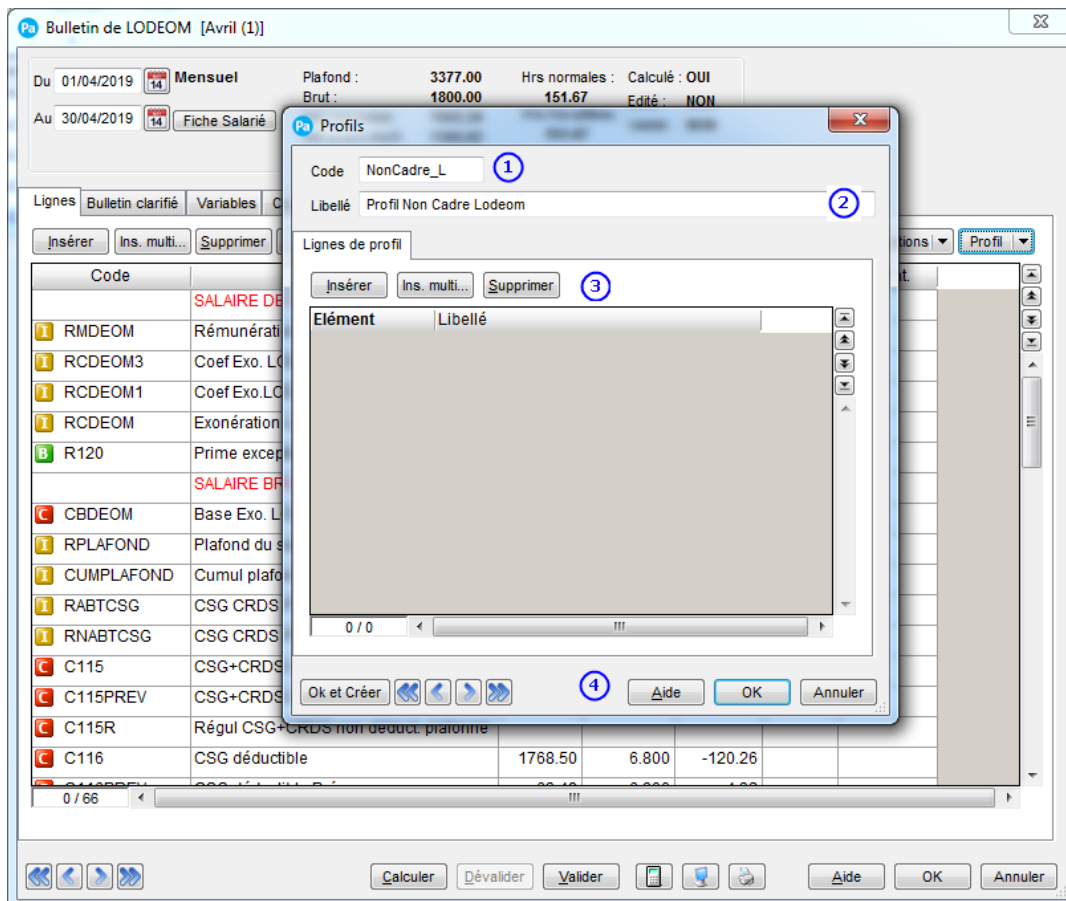
Code	Libellé	Base	Tx Sal.	Mt. Sal.	Tx. Pat.	Mt Pat.
	SALAIRE DE BASE	151.67	11.868	1800.00		
RMDEOM	Rémunération mensuelle (LODEOM)	1800.00		1800.00		
RCDEOM3	Coef Exo. LODEOM < 1.4 Smic	376.20		376.20		
RCDEOM1	Coef Exo. LODEOM > 1.4 Smic					
RCDEOM	Exonération LODEOM (intermédiaire)	1800.00				
R120	Prime exceptionnelle					
	SALAIRE BRUT	151.67	11.868	1800.00		
CBDEOM	Base Exo. LODEOM	1800.00				
RPLAFOND	Plafond du salarié	13508.00		13508.00		
CUMPLAFOND	Cumul plafond du salarié	54028.44		54028.44		
RABTCSG	CSG CRDS Part soumis à abat.	1768.50		1768.50		
RNABTCSG	CSG CRDS Part non soumis à abat.					
C115	CSG+CRDS non déductibles	1768.50	2.900	-51.29		
C115PREV	CSG+CRDS non déductibles Prévoyance	63.49	2.900	-1.84		
C115R	Régul CSG+CRDS non déduct. plafonné					
C116	CSG déductible	1768.50	6.800	-120.26		

0 / 66

Calculer Dévalider Valider Aide OK Annuler

① Dans le bulletin, insérer vos rubriques et vos cotisations nécessaires à son calcul.

② Une fois le bulletin complété, cliquez sur le bouton Profil puis le choix « Générer ». Une fenêtre « Profils » s'ouvre.



- ① Renseignez un code au Profil
- ② Indiquez le libellé de ce profil
- ③ Laissez la liste des Lignes de Profil vide. Celle-ci récupérera la liste des lignes présentes dans votre bulletin une fois la création de Profils validée.
- ④ Cliquez sur le bouton « OK » pour valider la création ou « Annuler » pour l'annuler. Vous retournerez ensuite dans le bulletin de votre salarié.

5.0 Récapitulatif des éléments mis à jour par ce fichier

Attention !

Lors du téléchargement du fichier de mise à jour, les éléments suivants vont être mis à jour ou créés :

-
- RMDEOM – Rémunération mensuelle (LODEOM)
 - RCDEOM1 – Coef Exo.LODEOM > 2 Smic
 - RCDEOM3 – Coef Exo. LODEOM < 1.4 smic
 - RCDEOM – Exonération LODEOM (intermédiaire)
 - TCOTLODEOM - Total cotisations URSSAF / LODEOM
 - CBDEOM – Base Lodéom
 - CLODEOM – Exonération LODEOM
 - APP_LOD_SE – Apprenti Lodeom St Martin St Barth.
 - CAD_LOD_SE – Cadre Lodeom St Martin St Barth.
 - NCAD_LODSE – Non Cadre Lodeom St Martin St Barth
-

AVERTISSEMENT

Le paramétrage de paie proposé a exclusivement pour vocation de vous aider dans la mise en place de votre dossier dans l'objectif d'établir vos bulletins de salaire. Des règles de paramétrages sont proposées par défaut sur la base des informations fournies par les Organismes de Protection Sociale (OPS) : URSSAF, Pôle emploi, Caisse de retraite...

Cependant il vous incombe de renseigner aussi vos propres spécificités. Pour vous accompagner nous vous invitons à contacter votre partenaire habituel ou notre assistance, ou de solliciter directement l'organisme concerné.

Ciel ne pourra en effet être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs observées dans le paramétrage de Paie et dans les bulletins de salaire qui sont édités.

Dans l'hypothèse où le destinataire du bulletin de salaire subi un préjudice financier ou autre du fait d'erreurs constatées dans le paramétrage de paie et/ou dans les bulletins de salaire, la responsabilité de Sage ne pourra en aucun cas être engagée, conformément aux Conditions générales d'Utilisation des Progiciels Ciel.
